MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES

Rapport annuel 1982-1983

Québec

Manuscrit :
l'Inspecteur général des
institutions financières

Publication réalisée à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal – 4e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-05658-6
ISSN 0708-1812
© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Institutions financières et Coopératives, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1983.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des Finances

Jacques Parizeau

Québec

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le dernier rapport annuel du ministère des Institutions financières et Coopératives dont la majeure partie des responsabilités sont assumées, depuis le 1er avril 1983, par l'Inspecteur général des institutions financières.

Ce rapport couvre les activités du Ministère du 1er avril 1983 au 31 mars 1983.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

L'inspecteur général des institutions financières

Jean-Marie Bouchard

Québec

Table des matières

Lettre du Ministre des Finances au Président de l'Assemblée nationale 3
Lettre de l'Inspecteur général des institutions financières au Ministre des Finances 5
Présentation du ministère des Institutions financières et Coopératives 9
Organigramme au 31 mars 1983 10
Titulaires des fonctions de direction au 31 mars 1983 11
Budget total de l'organisme 12
Revenus 12
Direction générale des assurances 16
Direction générale des institutions de dépôts 19
Direction de l'analyse 19
Direction des études et politiques 19
Direction de l'inspection 19
Direction des relations avec la clientèle 20
Régie de l'assurance-dépôt du Québec 22
Direction générale de l'administration et des entreprises 24
Direction des communications 24
Direction du personnel 25
Direction de la gestion 26
Direction du fichier central des entreprises 26
Direction des compagnies 30
Direction du courtage immobilier 32
Direction générale des coopératives 36
Direction des associations coopératives 36
Direction de la recherche 39
Annexes 40
Commission des valeurs mobilières du Québec 40
Société de développement coopératif 40
Liste des lois 40

Le ministère des Institutions financières et Coopératives*

Le Ministère a été créé en 1968 selon les recommandations du rapport Parizeau sur les institutions financières. Son action s'inscrit dans le cadre général des politiques gouvernementales en matière de développement économique. Son intervention vise plus précisément à doter le Québec d'institutions financières et coopératives dynamiques, capables de répondre aux besoins des Québécois(es) et de contribuer à l'évolution de notre société.

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère applique un ensemble de mesures législatives et administratives propres à assurer la bonne marche et le développement ordonné des institutions à l'égard desquelles il exerce un rôle de surveillance et de contrôle.

Ce rôle, le Ministère l'exerce notamment auprès des institutions qui reçoivent des dépôts d'argent du public, qu'il s'agisse des caisses d'épargne et de crédit ou des compagnies de fiducie et finance qui font affaires au Québec.

Le Ministère intervient également dans d'autres secteurs financiers tels ceux de l'assurance et du courtage immobilier où il établit des normes, délivre des permis aux entreprises qui s'y conforment et régit leurs opérations en regard de l'intérêt public, tout en veillant au développement harmonieux de ces industries. Il voit aussi à ce que les compagnies qui détiennent une charte du Québec évoluent dans un cadre juridique qui soit adapté aux réalités nord-américaines et qui permette l'utilisation des techniques modernes de gestion.

Le Ministère utilise enfin tous les moyens dont il dispose pour associer au maximum les Québécois(es) au développement de leur économie, en favorisant l'implantation des coopératives au Québec.

* Le 1er avril 1983, le Ministère cessait ses activités et devenait l'Inspecteur général des institutions financières.

Ministère des Institutions financières et Coopératives

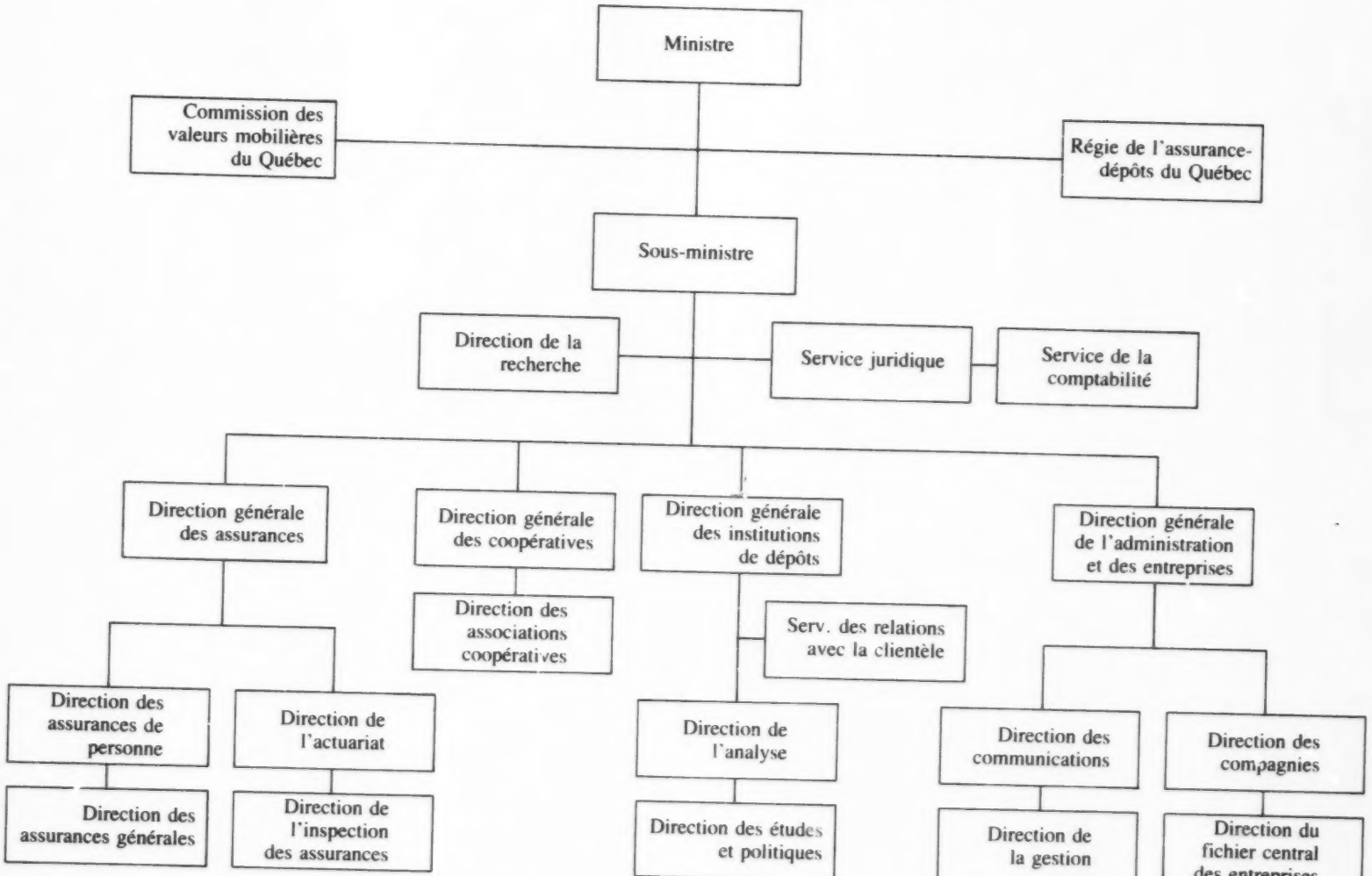

N.B. La Société de développement coopératif, organisme mixte, bien qu'elle n'apparaisse pas dans l'organigramme, n'en relève pas moins du ministre des Institutions financières et Coopératives.

Titulaires des fonctions de direction au 31 mars 1983

Cabinet du ministre

Ministre
Jacques Parizeau

Chef de cabinet
André L'Écuyer

Sous-ministre
Jean-Marie Bouchard

Organismes relevant du ministre

Commission des valeurs mobilières du Québec
Paul Guy, président

Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Jean-Marie Bouchard,
président-directeur général

Société de développement coopératif
Oscar Mercure, président
Claude Blanchet, directeur général

Direction générale des assurances
Jacques M. Roy, sous-ministre adjoint et surintendant

Direction de l'actuariat et de la statistique
Pierre Renaud, directeur

Direction des assurances générales
André Vallière, directeur

Direction des assurances de personnes
Yves Millette, directeur

Direction générale des institutions de dépôts
Victor P. Guerci, sous-ministre adjoint et directeur général

Direction de l'analyse
Viateur Gagnon, directeur

Direction des études et politiques
Alfred Vaillancourt, directeur

Direction de l'inspection
Georges A. Prenovost, directeur

Direction des relations avec la clientèle
Roger Lequy, directeur

Direction générale de l'administration et des entreprises
Jacques Cardinal, directeur général

Direction des communications
Thomas-Louis Simard, directeur

Direction des compagnies
Hubert Gaudry, directeur

Direction du courtage immobilier
Réal Martel, directeur

Direction du fichier central des entreprises
Errol Dubreuil, directeur

Direction de la gestion
Jean-Pierre April, directeur

Direction du personnel
Claude Poulin, directeur

Direction générale des coopératives
Adrien Rioux, sous-ministre associé et directeur général

Direction des associations coopératives
Marc Jean, directeur

Services relevant d'une autre juridiction

Service de la comptabilité (ministère des Finances)
Marcel Goulet, directeur

Service juridique (ministère de la Justice)
Lise Morency, directrice

Budget total du ministère des Institutions financières et Coopératives

1981-1982	1982-1983
Original 15 688 700 $	Original 17 476 600 $
Modifié 16 852 300 $	Modifié 17 437 000 $
Dépenses 15 293 500 $	Dépenses 15 060 200 $

Le budget de la Commission des valeurs mobilières du Québec n'est pas inclus. Le lecteur trouvera à l'annexe 1 les renseignements budgétaires sur la Commission et les raisons pour lesquelles il n'en est pas fait mention à cette étape-ci du rapport.

Revenus

Unites administratives	1981-1982	1982-1983
— Direction générale des assurances :		
• permis et certificats	730 000 $	846 000 $
• cotisation	3 532 000	3 733 000
	4 262 000	4 579 000
— Direction générale des institutions de dépôts :		
• permis des fiducies	21 000	21 000
• cotisation des fiducies	354 000	401 000
	375 000	422 000
— Régie de l'assurance-dépôts du Québec :		
• frais d'inspection	3 000	
— Direction générale de de l'administration et des entreprises :		
• incorporations	2 252 000	2 357 000
• rapports annuels et initiaux	4 270 000	5 011 000
• autres revenus	156 000	133 000
	6 678 000	7 501 000
— Direction du courtage immobilier :		
• permis	581 000	547 000
— Direction des associations coopératives :		
• intérêts sur prêts	140 000	110 000
Total :	**12 039 000 $**	**13 159 000 $**

Budget par programme

Il est à noter que la structure budgétaire présentée dans les pages qui suivent reflète l'ancienne structure administrative du Ministère. En janvier 1983, le Ministère se dotait d'une structure administrative transitoire dans le but de faciliter le passage de « ministère » à « organisme » en avril 1983. Bien que les programmes demeurent les mêmes, certaines directions et services ont fusionné de sorte qu'on ne les retrouve pas tels quels dans le budget. Le lecteur trouvera des notes explicatives au bas des tableaux.

Programme 01

Contrôle et surveillance du développement des entreprises

Ce programme vise à assurer un contrôle sur la création et la modification des entreprises opérant au Québec et à maintenir une surveillance du développement des associations coopératives et des activités immobilières.

Budget et dépenses par élément de programme

	1981-1982			1982-1983		
	Original	**Modifié[1]**	**Dépenses**	**Original**	**Modifié[1]**	**Dépenses**
01.01 Fichier central des entreprises						
• Direction du fichier central des entreprises	1 071 700 $	1 089 200 $	1 044 400 $	1 219 200 $	1 219 200 $	1 096 900 $
01.02 Création et modification de personnes morales						
• Direction des compagnies	1 930 400 $	1 966 700 $	1 813 500 $	2 177 000 $	2 177 000 $	1 888 600 $
01.03 Contrôle, surveillance et développement des associations coopératives						
* • Direction des associations coopératives	2 012 600 $	2 535 600 $	2 422 700 $	2 667 700 $	3 077 700 $	2 426 200 $
01.04 Contrôle et surveillance du courtage immobilier						
** • Direction du courtage immobilier	564 000 $	575 800 $	555 500 $	651 800 $	651 800 $	568 900 $
Total	**5 578 700 $**	**6 167 300 $**	**5 836 100 $**	**6 715 700 $**	**7 125 700 $**	**5 980 600 $**

1 Le budget modifié inclut les virements internes, les recours au fonds de suppléance, les budgets supplémentaires et les transferts de juridiction.

* Cette Direction relève maintenant du ministère des Finances.

** Cette Direction relève maintenant du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

Programme 02

Contrôle, surveillance et développement des institutions financières

Ce programme vise à permettre le maintien et le développement d'un réseau financier répondant aux besoins de l'économie par un contrôle constant des opérations des institutions financières.

Budget et dépenses par élément de programme

	1981-1982			1982-1983		
	Original	**Modifié[1]**	**Dépenses**	**Original**	**Modifié[1]**	**Dépenses**
02.01 Contrôle et surveillance des caisses d'épargne et de crédit						
* • Direction des caisses d'épargne et de crédit	568 200 $	990 000 $	958 900 $	730 400 $	915 400 $	858 100 $
02.02 Contrôle et surveillance des compagnies de fiducie et de finance						
* • Direction des compagnies de fiducie et de finance	251 000 $	257 100 $	208 700 $	287 800 $	257 800 $	215 300 $
02.03 Contrôle et surveillance des compagnies d'assurance						
• Direction générale des assurances	2 562 200 $	2 614 200 $	2 386 400 $	2 888 900 $	2 733 900 $	2 471 900 $
02.05 Gestion du régime de l'assurance-dépôts du Québec						
• Régie de l'assurance-dépôts du Québec	263 300 $	268 100 $	242 500 $	272 400 $	272 400 $	213 600 $
Total	**3 644 700 $**	**4 129 400 $**	**3 796 500 $**	**4 179 500 $**	**4 179 500 $**	**3 758 900 $**

1 Le budget modifié inclut les virements internes, les recours au fonds de suppléance, les budgets supplémentaires et les transferts de juridiction.
* Ces directions font partie, depuis janvier 1983, de la Direction de l'analyse.

Programme 03

Gestion interne et soutien

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières et à fournir les services d'inspection et d'enquête nécessaires au bon fonctionnement des autres programmes du Ministère.

Budget et dépenses par élément de programme

	1981-1982			1982-1983		
	Original	**Modifié**[1]	**Dépenses**	**Original**	**Modifié**[1]	**Dépenses**
03.01 Direction et soutien administratif • Cabinet du ministre • Bureau du sous-ministre • Direction de la gestion • Direction du personnel	3 125 400 $	3 165 700 $	2 459 000 $	2 785 300 $	2 708 200 $	2 070 100 $
03.02 Soutien technique • Service juridique • Direction de la recherche • Direction des communications	1 194 300 $	1 185 400 $	1 067 000 $	1 357 600 $	1 352 600 $	1 068 000 $
03.03 Inspections et enquêtes • Direction de l'inspection	2 145 600 $	2 204 500 $	2 134 900 $	2 438 500 $	2 072 000 $[2]	2 182 600 $
Total	**6 465 30.**	**6 555 600 $**	**5 660 900 $**	**6 581 400 $**	**6 132 800 $**	**5 320 700 $**

1 Le budget modifié inclut les virements internes, les recours au fonds de suppléance, les budgets supplémentaires et les transferts de juridiction au montant de 320 200 $.

2 Le budget modifié ne comprend pas le recours au fonds consolidé du revenu au montant de 320 200 $ en rapport avec l'application de la Loi sur les Sociétés d'entraide économique.

Direction générale des assurances

Rôle

La Direction générale des assurances prend les mesures nécessaires pour surveiller et contrôler les assureurs qui exercent leur activité au Québec et pour faire en sorte que le public soit protégé. Elle veille également à ce que l'industrie évolue dans un cadre juridique qui favorise son développement en harmonie avec les objectifs généraux du développement économique du Québec.

Réalisations

Permis et certificats

Dans l'exécution des fonctions qui lui sont assignées par la Loi sur les assurances, le surintendant des assurances a, au cours de l'année 1982-1983, délivré des permis à 499 assureurs exerçant des activités au Québec. Le surintendant a émis ou renouvelé 10 771 certificats d'agents d'assurance ou d'experts en sinistres. Par ailleurs, 11 320 agents sont exemptés de l'obligation de détenir un certificat pour exercer en qualité d'agent d'assurance parce qu'ils sont membres d'associations professionnelles reconnues par le surintendant des assurances.

Contrôle et inspection

Au cours de l'année, la Direction générale des assurances a procédé au contrôle et à l'analyse des états financiers de 38 compagnies d'assurance et de 84 mutuelles. Une inspection sur place a été faite chez 52 assureurs et dans 13 mutuelles. Un contrôle sommaire de la situation financière de tous les assureurs titulaires d'un permis a aussi été exercé.

La Direction générale des assurances a effectué un contrôle des réserves actuarielles de 17 compagnies d'assurances de personnes, de 26 sociétés de secours mutuels et de deux compagnies d'assurance funéraire, toutes à charte québécoise. De plus, trois de ces compagnies et une de ces sociétés ont fait l'objet de l'évaluation quinquennale de leurs réserves actuarielles, conformément à l'article 320 de la Loi sur les assurances.

En assurances générales, les réserves ou provisions de nature actuarielle des 18 assureurs à charte du Québec ont fait l'objet d'un contrôle.

Plaintes et renseignements

En assurances de personnes, on a traité 1 195 plaintes, et on a répondu à 3 597 demandes de renseignements au cours de l'année 1982-1983. Du côté des assurances générales, le nombre de plaintes traitées s'est élevé à 1 465 et le nombre de demandes de renseignements à 24 256. Ces chiffres révèlent l'intérêt grandissant du public pour les questions d'assurance depuis quelques années.

Interventions et poursuites

La Direction générale a dû entreprendre cette année plus d'une centaine de poursuites contre les assureurs ayant omis de déposer les documents exigés par la Loi et contre les agents d'assurance pour des pratiques illégales.

Études

Plusieurs études ont été réalisées par la Direction générale en 1982-1983 sur le marché des assurances au Québec, notamment sur la condition féminine dans les assurances privées au Québec et sur l'évolution des assurances privées ou publiques au Québec (1945 à 1980). De plus, la Direction poursuit une étude visant à brosser le portrait du développement des assurances privées depuis 1945, non seulement au Québec, mais aussi à l'échelle canadienne.

Publications

La Direction générale des assurances a publié, cette année, un tableau récapitulatif des états annuels des assureurs de 1981 ainsi que le 99e rapport annuel du surintendant des assurances sur les affaires des assureurs ayant exercé au Québec en 1981. En mars 1983, le surintendant a présenté au ministre son cinquième rapport sur la tarification en assurance automobile qui a été déposé à l'Assemblée nationale. De plus, un bulletin est publié trois fois l'an pour informer les intéressés sur les activités de la Direction générale.

Développement des systèmes informatiques

Conformément à son plan directeur, la Direction générale des assurances a poursuivi, en 1982-1983, les travaux visant à mécaniser ses opérations. Les travaux préliminaires à l'informatisation des données des états annuels des assureurs, ainsi que des opérations relatives à l'émission de leurs permis sont terminés et la phase de conception est en cours.

Assureurs autorisés à agir au Québec au 31 mars 1983 selon les classes de titulaires et le mode de formation

	Fonds social				Mutuelles			Total			
	Classes d'assurance				Classes d'assurance			Classes d'assurance			
Classes de titulaires de permis d'assureurs selon la charte	Personnes	Générales	Personnes et générales	Total	Personnes	Générales	Total	Personnes	Générales	Personnes et générales	Total
1) Compagnies d'assurance											
Charte du Québec	5	12	2	19	10	4	14	15	16	2	33
Charte d'une autre province	2	8	0	10	1	0	1	3	8	0	11
Charte du Canada	40	78	3	121	12	2	14	52	80	3	135
Charte d'un état ou pays étranger	38	102	13	153	23	19	42	61	121	13	195
Sous-total	**85**	**200**	**18**	**303**	**46**	**25**	**71**	**131**	**225**	**18**	**374**
2) Sociétés de secours mutuels											
Charte du Québec					27		27	27			27
Charte d'une autre province					1		1	1			1
Charte du Canada					10		10	10			10
Charte d'un état ou pays étranger					13		13	13			13
Sous-total					**51**		**51**	**51**			**51**
3) Compagnies d'assurance funéraire	6			6				6			6
4) Société mutuelles d'assurance-incendie						50	50		50		50
5) Compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent											
— de municipalités						3	3		3		3
— de paroisses						15	15		15		15
Total	**91**	**200**	**18**	**309**	**97**	**93**	**190**	**188**	**293**	**18**	**499**

Intermédiaires autorisés à agir au Québec au 31 mars 1983

	Individuels	Sociétés ou corporations	Total
1) Par la Direction générale des assurances			
Certificats d'agents d'assurance			
— assurance sur la vie	2 597	90	2 687
— assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	2 541	1 135	3 676
— assurance contre la maladie ou les accidents	787	10	797
— assurance de dommages	1 509	49	1 558
— assurance maritime	25	29	54
— assurance contre les accidents	6	1	7
— assurance de voyage	103	401	504
Sous-total	**7 568**	**1 715**	**9 283**
Experts en sinistres	1 145	343	1 488
Total (par la DGA)	**8 713**	**2 058**	**10 771**
2) Par l'Association provinciale des assureurs-vie du Québec			6 404
3) Par l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec			4 916
Grand Total			**22 091**

Direction générale des institutions de dépôts

Direction de l'analyse

Rôle

La Direction de l'analyse évalue la situation financière de chacune des institutions de dépôts faisant affaires au Québec et recommande, lorsque nécessaire, les mesures à prendre. Cette évaluation procède d'une analyse des états et rapports financiers obtenus périodiquement des institutions ainsi que des rapports d'inspection faits par la Direction de l'inspection pour les institutions québécoises. Il incombe aussi à la Direction de définir le contenu des états et rapports à obtenir des institutions et de faire les recommandations quant au programme et au contenu des inspections.

Réalisations

La Direction ayant été récemment mise sur pied par la réunion du personnel provenant de la Direction de la recherche et surtout de la Direction des caisses d'épargne et de crédit ainsi que de la Direction des compagnies de fiducie, les activités d'analyse ont pu être continuées sans interruption ni changement.

Une évaluation des produits d'analyse ainsi que des méthodes, de l'équipement et des informations utilisés a été entreprise ; il faudra un certain temps avant que des orientations définitives soient arrêtées.

Institutions relevant de la Direction générale des institutions de dépôts[1] au 31 mars 1983

Caisses d'épargne et de crédit affiliées	1 468
Fédérations de caisses d'épargne et de crédit	13
Corporations de fonds de sécurité	2
Caisses non affiliées et syndicats coopératifs	5
Fédérations et sociétés d'entraide économique	65
Compagnies de fiducie à charte du Québec	18
Autres compagnies de fiducie	20
Compagnies de prêts à charte du Québec	3
Autres compagnies de prêts	14
Autres institutions	2*
	1 610

1 Y inclus les institutions en liquidation.
* Caisse Centrale Desjardins du Québec.
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.

Direction des études et politiques

Rôle

La Direction des études et politiques a comme objectifs d'identifier les besoins et les problèmes reliés à l'application des directives, règlements et lois qui régissent les institutions de dépôts, de veiller à leur développement, et d'élaborer les solutions administratives ou législatives qui s'imposent.

Réalisations

Depuis sa création en décembre 1982, la Direction a notamment été chargée de préparer la réglementation sur les sociétés d'entraide économique, dont un projet sur le pouvoir de prêt et de placement de ces sociétés.

Direction de l'inspection

Rôle

La Direction de l'inspection fournit les services techniques d'inspection et d'enquête aux entités administratives responsables de la surveillance des institutions financières et de la mise en application des lois qui relèvent du Ministère.

La Direction de l'inspection doit ainsi s'assurer, auprès des institutions concernées, de la véracité des données soumises, déterminer si les lois et normes sont respectées, évaluer la situation financière et les méthodes administratives de ces institutions et, enfin, exécuter toutes les enquêtes requises par les directions et les organismes relevant du Ministère.

Elle fournit aussi, sur demande, une assistance administrative et professionnelle aux autorités du Ministère et à ses différents organismes. Elle offre occasionnellement la même assistance à d'autres organismes de contrôle et participe à leurs activités.

Réalisations

Inspection des assurances

En plus de procéder à l'inspection de compagnies d'assurance, la Direction a assisté la Direction géné-

rale des assurances lors de liquidations de sociétés de secours mutuels. Elle a aussi collaboré à la présentation d'analyses financières et a participé à des comités de recherches.

Inspection des caisses d'épargne et de crédit et des associations coopératives

La Direction a procédé à l'inspection, suivie d'une visite de rappel, d'un certain nombre de sociétés d'entraide économique, en portant une attention particulière à l'évaluation des portefeuilles de prêts. Elle a apporté son concours à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec dans l'évaluation des services d'inspection des différentes fédérations de caisses d'épargne et de crédit. Elle a aussi procédé à l'inspection de caisses non affiliées. De plus, elle a procédé à toute enquête qui lui fut confiée dans le domaine des caisses d'épargne et de crédit, et des coopératives.

Inspection du courtage immobilier et enquêtes spéciales

La Direction a effectué l'inspection des courtiers en immeubles, de même que les enquêtes requises dans le cadre de l'application de la Loi sur le courtage immobilier et de ses règlements. Elle a conduit également des enquêtes spéciales qui lui ont été confiées par les autorités du Ministère, ses différents organismes et directions.

Inspection des compagnies de fiducie et de finance

La Direction a procédé à l'inspection des institutions inscrites à son programme d'activités en plus de collaborer à divers travaux exécutés par la Direction de l'analyse.

Enquêtes de la Direction des compagnies

La Direction a effectué toutes les inspections et enquêtes requises par la Direction des compagnies.

Inspections et enquêtes effectuées par la Direction de l'inspection

	Inspections	Enquêtes
Assurance générale	65	
Assurance de personnes	49	
Caisses d'épargne et de crédit	71	
Associations coopératives	18	
Courtage immobilier	378	53
Fiducie et finance	25	
Compagnies	186	
Enquêtes spéciales	*	7
Total	**792**	**60**

Direction des relations avec la clientèle

Rôle

La Direction agit à titre d'interlocuteur officiel du ministère des Institutions financières et Coopératives auprès des institutions de dépôts sous sa juridiction. A cette fin, la Direction coordonne les activités reliées aux besoins suscités, d'une part, par les directions opérationnelles du Ministère, et d'autre part, par la clientèle, afin d'assurer un meilleur contrôle des institutions de dépôts, de permettre à ces dernières de faire valoir leur point de vue et de mieux comprendre ainsi les gestes posés par le Ministère.

La Direction établit et maintient des relations professionnelles avec les institutions de dépôts afin de discuter de certaines anomalies décelées, des mesures de redressement envisagées pour y remédier et de recueillir les réactions du milieu.

Elle renseigne les institutions de dépôts sur les lois, règlements, politiques et directives du Ministère, répond aux demandes de renseignements du public et assure le suivi des plaintes.

De plus, la Direction procède à l'examen des actes constitutifs afin de faire les recommandations appropriées en ces matières : formation, fusion, changement d'exercice financier et de territoire, dissolution et liquidation, étude et émission de permis, modification du capital-actions.

Réalisations

La Direction a débuté ses activités en décembre 1982. La première tâche a été de préciser son mandat et de définir ses besoins en ressources humaines, matérielles et financières.

La Direction a jeté les bases d'une politique qui régira les relations avec les fédérations. À cet effet, elle a rencontré certaines institutions de dépôts dans le but de commenter, entre autres, les rapports d'inspection et d'analyse sectorielle, d'élaborer des mesures correctives et, lorsque nécessaire, d'en faire le suivi.

En plus, la Direction a procédé au traitement des plaintes et des demandes d'information de la part du public et a préparé les recommandations appropriées en matière d'actes constitutifs relatifs aux institutions de dépôts.

Modifications à l'état constitutif des institutions

	Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	Fédération des Caisses d'établissement	Fédération des Caisses d'entraide	Caisses non affiliées	Fédération des Sociétés d'entraide	Total
1. Caisses						
Changements de nom	23		11			34
Changements de groupe	7					7
Changements d'affiliation	1		11			12
Changements d'exercice financier	12					12
Fusions	14	1				15
Modifications de territoire	13					13
Dissolutions :						
— avis d'omission et de sanction	2					2
— décrets de dissolution	8			7		15
2. Sociétés						
Avis de liquidation					1	1
Total :	**80**	**1**	**22**	**7**	**1**	**111**

Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Rôle

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec est un organisme autonome constitué par la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q. c. A-26) sanctionnée le 29 juin 1967.

La Régie a pour mission de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite ou à une banque le paiement de ce dépôt à échéance, en capital et intérêts, jusqu'à concurrence d'une somme de 20 000 $, au cas où la banque ou l'institution inscrite à la Régie serait dans l'impossibilité de rembourser ce dépôt à l'échéance.

Suite à une décision du Conseil des ministres adoptée le 26 janvier 1983, un projet d'amendement à la Loi sur l'assurance-dépôts aura pour effet de porter la garantie de l'assurance-dépôts au montant de 60 000 $. Cette garantie s'appliquerait aux dépôts faits à des institutions inscrites le ou avant le 4 janvier 1983.

Administration

La Régie est administrée par un conseil d'administration formé du directeur général de la Régie et de cinq autres membres, tous nommés par le gouvernement du Québec. De ces cinq membres, trois sont choisis parmi les fonctionnaires du gouvernement ou d'un agent de la Couronne du chef du Québec.

Le directeur général de la Régie est président du conseil d'administration et responsable de l'administration de celle-ci dans le cadre des règlements.

Gestion

Afin d'éviter la multiplication des coûts, la Régie reçoit les services du ministère des Institutions financières et Coopératives. Il s'agit de services techniques, d'analyse et d'inspection et de certains travaux et documents qui lui permettent de statuer sur l'inscription des institutions et le renouvellement de leur permis.

Prime

La prime payable par les institutions inscrites est fixée à 1/30 de 1 % du montant égal ou total de la partie de chaque dépôt qui est garantie par la Régie. Le montant minimum de cette prime est de 100 $.

L'exercice comptable de prime comprend la période qui s'étend du 1er avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante.

Rapport annuel

La Régie produit son rapport qui est déposé chaque année à l'Assemblée nationale du Québec.

Institutions inscrites

Le tableau ci-dessous montre, par groupe d'institutions, le total approximatif des dépôts reçus au Québec par les institutions et le montant garanti par la Régie, en tenant compte que cette garantie est limitée à 20 000 $ par déposant.

Des 34 compagnies de fiducie inscrites à la Régie, 14 ont été incorporées au Québec, quatre en Ontario, deux en Alberta, une au Manitoba et 13 à Ottawa.

En ce qui concerne les 16 compagnies de prêt, deux ont été incorporées au Québec, une en Ontario et 13 à Ottawa.

Tableau des dépôts reçus par les institutions inscrites et des montants garantis par la Régie au 31 décembre 1982

	Institutions inscrites	Total des dépôts (000 $)	Montant garanti par la Régie (000 $)
A) La Caisse centrale Desjardins du Québec	1	322 506	436
La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	1 468	16 141 268	10 282 432
Société d'entraide économique du Québec	63	410 038	289 315
Caisses d'établissement	12	145 622	128 183
Caisse non affiliée	1	6 754	5 930
	1 545	17 026 188	10 706 296
B) Fiducie (compagnies de)	34	5 203 239	3 453 934
C) Prêts (compagnies de)	16	2 336 488	1 444 552
Total :	**1 595**	**24 565 915**	**15 604 282**

Les montants mentionnés dans ce tableau sont extraits des états financiers annuels des institutions inscrites dont la date de fin d'année financière s'échelonne de juillet 1981 à juin 1982.

La Direction

Président-directeur général
Jean-Marie Bouchard
Sous-ministre
Ministère des Institutions financières et Coopératives

Directeur général adjoint
André Mailhot

Membres du conseil d'administration

Jean-Marie Bouchard, président-directeur général
Sous-ministre
Ministère des Institutions financières et Coopératives

Victor-P. Guerci, vice-président
Sous-ministre adjoint
Ministère des Institutions financières et Coopératives

Jean-René Halde, membre
Montréal, Québec

* Léo Filion

Hugues Fontaine, membre
St-Nicolas, Québec

Jean Morin, membre
Montréal, Québec

André Delisle, membre adjoint
Sous-ministre adjoint
Ministère des Finances

*Léo Filion a donné sa démission en date du 15 novembre 1982.

Direction générale de l'administration et des entreprises

Direction des communications

Rôle

La Direction des communications est l'outil qui permet au Ministère de faire connaître à ses clientèles particulières et au grand public ses objectifs, ses politiques, ses programmes et les lois qu'il administre. Elle joue un rôle-conseil auprès de la direction du Ministère en matière de politiques et de stratégies de communication. Elle agit comme soutien professionnel et technique auprès des directions et services du Ministère au plan des communications.

La Direction coordonne, de plus, toutes les activités de communication du Ministère, tout en étant responsable de la rétroaction pour l'ensemble de ces activités.

Réalisations

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, la Direction des communications a conçu, produit et diffusé plusieurs documents d'information tels des communiqués de presse, des périodiques, des brochures, des rapports, des diaporamas, etc..

Dans certains cas, les documents produits constituaient de véritables guides techniques mis à la disposition des citoyens pour les aider à remplir certaines de leurs obligations ou à se comporter en consommateurs avisés. Font partie de cette catégorie les brochures expliquant, par exemple, comment rédiger le rapport annuel d'une coopérative ou comment faire des choix plus rationnels en assurance automobile, etc..

En vue de maintenir des contacts plus fréquents avec certaines clientèles spécifiques, le personnel de la Direction a produit deux bulletins trimestriels d'information destinés aux agents et courtiers en immeubles et aux représentants de l'industrie de l'assurance. Il a aussi rédigé et diffusé, dans le journal *Ensemble*, une chronique s'adressant au milieu de la coopération.

En collaboration avec les unités administratives concernées, la Direction des communications a également contribué à la réalisation des sept rapports annuels suivants :

— le Rapport annuel du ministère des Institutions financières et Coopératives ;
— le Rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ;
— les États annuels des assureurs (tableau récapitulatif) ;
— le Rapport annuel du Surintendant des assurances du Québec ;
— la Tarification en assurance automobile au Québec ;
— le Rapport annuel de l'inspecteur des compagnies de fidéicommis ;
— l'État des permis accordés aux compagnies étrangères.

La Direction des communications a aussi effectué certaines activités de rétroaction, notamment en publiant des revues de presse quotidiennes et hebdomadaires sur les sujets d'actualité reliés aux préoccupations du Ministère et en préparant certains dossiers de presse thématiques. Elle a en outre coordonné la participation du Ministère à divers événements spéciaux (colloques, conférences, etc.), en plus d'organiser certaines opérations de relations publiques pour répondre à des besoins particuliers d'information.

En ce qui a trait aux coopératives, la Direction a produit, en régie un diaporama intitulé « Une coopérative, qu'est-ce que c'est ? ». Mis en circulation à l'automne de 1982, ce document connut un succès immédiat et continue de circuler dans le milieu coopératif et chez les étudiants de même que parmi d'autres groupes qui sont à la recherche de formes diverses d'organisation socio-économique. Ce diaporama s'accompagne d'un dépliant qui en décrit le contenu et fournit des informations pertinentes sur les principales caractéristiques des coopératives.

Dans le domaine plus particulier des coopératives d'habitation, la Direction a collaboré à deux publications, l'une constituant une étude intitulée « Développement et gestion des coopératives d'habitation » et l'autre étant plutôt un instrument de travail pour ces coopératives, un cahier de comptabilité. Cette dernière publication sera mise en vente chez l'Éditeur officiel du Québec.

En 1982-1983, le personnel de la Direction a été mêlé de près à la mise sur pied et au déroulement de la 65e Conférence annuelle des Surintendants des assurances des provinces du Canada. Tenue au Château Frontenac à la fin d'octobre 1982, cette conférence regroupait tous les responsables provinciaux et fédéral de l'administration des lois sur les assurances et les principaux assureurs de même que les associations de courtiers, d'agents et d'experts en sinistres du Canada, en tout près de 600 participants. La Direction était représentée sur tous les comités et sous-comités d'organisation et a produit tout le support graphique et informatif nécessaire à la bonne marche de l'événement, tout en veillant à ce que les médias soient bien renseignés.

Le personnel de la Direction a enfin continué à assurer, pour l'ensemble des directions du Ministère, la traduction de divers documents : lettres patentes, formulaires, règlements, examens, rapports et autres documents nécessaires au bon fonctionnement du Ministère.

Direction du personnel

Rôle

Cette direction a pour rôle de s'assurer de l'application des conventions collectives ainsi que des lois, règlements et directives en vigueur dans la fonction publique québécoise en matière de gestion du personnel. Elle doit fournir aux gestionnaires du Ministère un soutien spécialisé favorisant la saine gestion de leurs ressources humaines.

Réalisations

La Direction du personnel a participé à l'élaboration d'un plan transitoire d'organisation administrative supérieure, préparant le passage du ministère des Institutions financières et Coopératives à « l'Inspecteur général des institutions financières ».

La Direction a également participé activement à la préparation du plan final d'organisation administrative supérieure de l'Inspecteur général des institutions financières.

Dotation

Au chapitre de la dotation, la Direction a collaboré étroitement avec le ministère de la Fonction publique relativement à la révision en profondeur de la classification des professionnels, notamment en ce qui concerne la classe d'emploi des actuaires.

La Direction a également procédé, selon une demande du ministère de la Fonction publique, à une intégration « pro forma » d'employés de certaines classes d'emplois (dactylographe, employé de secrétariat, agent de bureau) et ce, dans le but d'abolir le classement « moquette » actuellement en vigueur pour les employés de secrétariat.

De plus, la Direction a collaboré avec l'Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique à apporter des amendements aux procédures relatives au changement de grade des professionnels.

Relations du travail

Du côté des relations du travail, la Direction a procédé à une mise à jour complète du statut de syndicabilité de tous les employés du Ministère et ce, en collaboration avec le ministère de la Fonction publique, dont le but est d'uniformiser les critères de syndicabilisation au sein de la fonction publique.

La Direction a également préparé l'implantation du système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP) dans sa phase III (assiduité mécanisée, gestion et contrôle des effectifs, gestion des emplois . . .).

En outre, au cours de cette période, la Direction a coordonné le dossier des ralentissements de travail et des grèves qui ont été déclenchées.

Planification et développement

Au cours de cet exercice financier, la Direction a réalisé divers programmes s'adressant à toutes les catégories de personnel (cadres supérieurs, professionnels, fonctionnaires). La cinquième et dernière phase du programme de perfectionnement des cadres portant sur l'analyse systémique et la prospective socio-économique du Québec a aussi été réalisée durant cette période.

Ressources humaines
Statistiques générales au 31 mars 1983

	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires	Ouvriers	Total	Occasionnels et étudiants
Effectif autorisé	37	141	270	3	451	51
Programme 01 Contrôle, surveillance et développement des entreprises	9	21	146	—	176	5
Programme 02 Contrôle, surveillance et développement des institutions financières	11	49	52	—	112	8
Programme 03 Gestion interne et soutien	17	71	72	3	163	3

De plus, une attention particulière a été apportée à la sensibilisation du personnel dans le cadre du programme d'égalité des chances en emploi pour les femmes ainsi que pour les handicapés et les communautés culturelles.

Direction de la gestion

Rôle

Cette direction est chargée de conseiller et d'assister les autorités et les gestionnaires du Ministère dans la gestion des ressources financières et matérielles mises à leur disposition, de façon à ce que cette gestion se fasse le plus efficacement possible, en conformité avec les lois et règlements.

Réalisations

Budget

La Direction de la gestion a la responsabilité d'effectuer la programmation budgétaire annuelle et d'en assurer le suivi. Elle doit également veiller à ce que les dépenses soient effectuées en respectant la Loi de l'administration financière et les procédures et directives du Conseil du trésor.

Pour l'exercice 1982-1983, les efforts ont porté principalement sur la préparation d'un nouveau cadre budgétaire adapté à la transformation du Ministère en organisme.

Organisation et système

La Direction de la gestion offre aux autorités et gestionnaires du Ministère des services professionnels dans les domaines de l'organisation, des procédés et méthodes de travail et de la gestion de documents en vue d'accroître l'efficacité des unités administratives du Ministère.

Pour l'exercice 1982-1983, les interventions ont principalement porté sur l'organisation administrative consécutive à l'adoption du projet de Loi 94 qui créait l'Inspecteur général des institutions financières. À cet effet, la Direction a, premièrement, assuré l'élaboration d'un plan d'organisation transitoire en vue d'amorcer les nouvelles orientations désirées, et a, par la suite, élaboré un plan final d'organisation pour le nouvel organisme.

Dans le domaine des systèmes et méthodes de travail, les interventions de la Direction ont touché surtout la Direction des compagnies où l'on a révisé les procédures en matière de contrôle des revenus et recettes, le programme de révision de la gestion des documents et le système de traitement de textes.

Services auxiliaires

La Direction de la gestion doit de plus fournir les biens et services nécessaires au bon fonctionnement du Ministère. De façon spécifique, elle doit assurer, dans les meilleurs délais et au meilleur coût, l'approvisionnement en marchandises et l'exécution ou l'attribution des travaux d'impression selon les normes prévues à la réglementation. Elle a aussi la responsabilité de l'aménagement des locaux en tenant compte des directives du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement et elle assure à l'ensemble du Ministère les services de courrier, de messagerie et de photocopie.

En 1982-1983, des efforts particuliers ont été entrepris de façon à réduire les coûts des services auxiliaires tout en maintenant une bonne qualité.

Direction du fichier central des entreprises

Rôle

La Direction du fichier central des entreprises a pour mandat de fournir les services informatiques requis à l'ensemble du Ministère, d'administrer et d'exploiter un fichier des entreprises faisant affaires au Québec et d'en assurer le développement au bénéfice de sa clientèle.

À ces fins, la Direction enregistre par différents moyens techniques toutes les entreprises en activité sur le territoire du Québec ainsi que les sections, bureaux, succursales, places d'affaires ou autres bâtiments ou locaux appartenant à ces entreprises ; elle recueille et tient à jour les éléments d'information concernant l'identité de chaque entreprise ; elle effectue des recherches statistiques à même les différents éléments et met à la disposition de sa clientèle toute information relative à la constitution et aux activités des entreprises au Québec.

Réalisations

En ce qui a trait à l'informatique, la Direction a effectué les conceptions administratives d'un système d'émission de permis et de certificats aux assureurs du Québec et d'un autre système d'analyse financière des divers états annuels produits par les compagnies d'assurance. Ces deux systèmes sont en voie de réalisation technique.

Deux études portant sur l'analyse financière, sur l'évaluation des postes du bilan comptable et sur la rentabilité de certaines institutions de dépôts ont été réalisées pour les besoins de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et de la Direction de l'analyse.

Une trentaine de rapports spéciaux furent produits pour la Direction des associations coopératives.

Enfin, des développements mineurs (entretien normal) ont eu lieu sur les différents systèmes en opération au Ministère :

— gestion des agents en courtage immobilier ;
— gestion budgétaire ;

— gestion des documents ;
— tarification en assurance automobile ;
— analyse financière des compagnies de fiducie et finance ;
— évaluation des facteurs de réserves actuariels pour les compagnies d'assurance.

Pour ce qui est des opérations du fichier central des entreprises, la Direction a refondu le recueil des procédés administratifs.

En plus des travaux réguliers d'enregistrement et de mise à jour des dossiers d'entreprises au fichier central, on a procédé à différents travaux d'épuration des données dans ces dossiers (ex. : correction d'adresses et de codes postaux, vérification du nom légal des municipalités, épuration des mots rares ou pouvant comporter des erreurs, mise à jour des dossiers d'établissements . . .).

Comme par les années passées, la Direction a assuré la coordination de l'extraction, de l'impression et du traitement des quelque 185 000 rapports annuels des entreprises soumises à la Loi concernant les renseignements sur les compagnies.

Au 31 mars 1983, la population du fichier central des entreprises était la suivante :

État juridique des entreprises avec ou sans but lucratif[1]

Actives au Québec	525 033
N'opérant plus mais conservant leur charte	26 873
En concordat	572
En faillite	12 144
En instance de dissolution	3 108
Particuliers fermés	107 942
Inactives au Québec	40 375
Dissoutes pour non production de rapport annuel	46 833
Dissoutes	114 799
Ayant leur permis de faire affaires annulé	631
Établissements actifs (succursales)	85 456

1 Les chiffres de ce tableau sont cumulatifs d'une année à l'autre et remontent, dans certains cas, au début du siècle. On conserve les dossiers de faillite et de dissolution pour des fins d'archives.

Répartition des entreprises actives inscrites au fichier selon les lois constitutives
A) Entreprises à but lucratif

Particuliers seuls en affaires	242 267
Sociétés commerciales	59 378
Sociétés professionnelles	4 407
Compagnies à charte fédérale	75 134
Compagnies à charte de l'Ontario	2 637
Compagnies à charte étrangère	1 470
Loi spéciale — Canada	73
Loi spéciale du Parlement de Québec	70
Loi sur les assurances — section I	21
Loi sur les compagnies — 1re partie	62 369
Loi sur les compagnies — Partie 1A	32 644
Loi sur les compagnies de fidéicommis	8
Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité	2
Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone	2
Loi sur les sociétés agricoles et laitières	114
Loi sur les sociétés d'exploration minière	3
Loi sur les syndicats d'élevage	3
Loi sur les compagnies minières	205
Loi sur les compagnies de flottage	1
Fonds mutuels	102
Total	**480 910**

B) Entreprises à but non lucratif

Associations « bona fide »	1 550
Sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales	6
Loi spéciale du Canada	920
Loi mixte non québécoise	313
Charte fédérale	1 414
Charte ontarienne	4
Charte étrangère	91
Loi spéciale du Parlement de Québec	877
Loi mixte du Québec	324
Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre	11
Loi sur les associations coopératives	1 322
Loi sur les assurances — section II	3
Loi sur les assurances — section VII	55
Loi sur les assurances — section VIII	32
Loi sur les cercles agricoles	24
Loi sur les cités et villes	275
Loi sur les clubs de pêche et de chasse	744
Loi sur les clubs de récréation	1 550
Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel	47
Loi sur les compagnies — 3e partie	24 160
Loi sur les compagnies de cimetières	154
Loi sur les Chevaliers de Colomb	341
Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires	184
Loi sur la constitution de certaines églises	70
Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains	18
Loi sur les fabriques	3 806
Corporations de fonds de sécurité	7
Loi sur l'organisation municipale de certains territoires	12
Loi sur les évêques catholiques romains	306
Loi sur les assurances des municipalités — section VI	4
Loi sur les sociétés d'agriculture	81
Loi sur les sociétés de colonisation	3
Loi sur les sociétés d'horticulture	15
Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance	11
Loi sur l'instruction publique	55
Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux	—
Loi sur les syndicats coopératifs	92
Loi sur les syndicats professionnels	1 155
Code municipal	1 265
Loi sur la société d'habitation du Québec	431
Loi sur les services de santé et sur les services sociaux	344
Loi sur les corporations religieuses	290
Loi sur les marchés agricoles	10
Loi sur les villes minières	6
Loi sur les caisses d'épargne et de crédit	1 544
Loi sur les sociétés coopératives agricoles	103
Municipalité régionale de comté	94
Total	**44 123**

Les organismes détenant leurs propres téléregistres reliés au réseau ont accès au fichier central des entreprises. Voici un tableau illustrant les consultations effectuées par ces organismes entre le 1er avril 1982 et le 31 mars 1983 :

MIFC Direction des compagnies	700 478
Ministère du Revenu	663 653
Commission des normes du travail	226 934
Commission de la santé et de la sécurité du travail	109 176
Ministère de la Justice	
(protonotaire — Montréal)	106 432
(protonotaire — Québec)	7 664
(Service des affaires civiles et pénales)	10 049
Commission de surveillance de la langue française	31 316
Centre de recherche industrielle du Québec	22 268
Ministère de l'Environnement	19 943
Sûreté du Québec (Montréal)	19 658
Régie des entreprises de construction	8 248
Commission des valeurs mobilières du Québec	6 164
Activités des téléregistres du Bureau du fichier central	
Recherches alphabétiques	307 071
Recherches numériques	212 353
Demandes de cardex	49 027
Enregistrements	69 591
Modifications	327 674
Total	**2 897 699**

Au 31 mars 1983, 254 fichiers affiliés étaient répartis de la façon suivante dans 15 ministères et 19 organismes gouvernementaux :

Ministères	
Affaires culturelles	4
Affaires municipales	1
Affaires sociales	3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	20
Communications	4
Énergie et Ressources	7
Environnement	17
Habitation et Protection du consommateur	5
Industrie, Commerce et Tourisme	1
Institutions financières et Coopératives	45
Justice (Sûreté du Québec)	3
Loisir, Chasse et Pêche	6
Revenu	2
Transports	1
Travail, Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	5
	124

Organismes	
Bureau de surveillance du cinéma	2
Commission administrative du régime de retraite	2
Commission des normes du travail	2
Commission de la santé et de la sécurité du travail	1
Commission de surveillance de la langue française	1
Commission des valeurs mobilières	1
Conseil du trésor	1
Consommation et Corporations Canada	1
Centre de recherche industrielle du Québec	1
Office des services de garde à l'enfance	2
Office de la langue française	81
Office des personnes handicapées	16
Office des professions	1
Régie de l'assurance-automobile	3
Régie de l'électricité et du gaz	6
Régie des entreprises de construction	1
Régie des rentes	1
Service des assurances	3
Télé-Université	4
	130

Le Service à la clientèle a pour sa part donné suite à 1 500 demandes d'extraction par dossiers regroupés au cours de l'année.

Direction des compagnies

Rôle

La Direction des compagnies constitue en corporation les personnes qui en font la demande en vue de poursuivre leurs activités au Québec principalement. Elle modifie les caractères de ces corporations, selon les besoins, et en assure la dissolution légale. La Direction recueille et met à la disposition du public les renseignements que les corporations sont tenues de lui faire parvenir. Elle émet aux corporations certains permis en vue de les autoriser à exercer leur activité.

Réalisations

Dissolution massive des corporations

L'application du programme informatisé de dissolution des corporations, en vertu de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, a eu comme résultat la dissolution de 3 434 corporations inopérantes qui n'avaient pas produit leurs rapports annuels.

Programme de mises en demeure et de poursuites pénales (Loi concernant les renseignements sur les compagnies)

La Direction a expédié 9 972 mises en demeure à des corporations qui n'avaient pas produit leur rapport annuel depuis plus d'un an. Cette opération a permis de fermer ou de mettre à jour plusieurs dossiers. La Direction a transmis au ministère de la Justice 564 constats d'infraction en vertu de la Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q. chap. P-15) en vue de poursuites pénales contre les administrateurs des compagnies qui ne produisent pas leur rapport annuel. Treize condamnations ont déjà été prononcées sur les treize premières causes entendues par les tribunaux du Québec.

Législation et réglementation

La Direction a travaillé sur des modifications mineures à la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38) et le remplacement de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., chapitre R-22).

Elle a collaboré avec le ministère de la Justice à la préparation du titre neuvième traitant des personnes morales, du projet de loi 106 intitulé « Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des personnes ». Ce projet a été déposé en première lecture, en décembre 1982.

La Direction a également collaboré avec le ministère des Affaires municipales à la révision des dispositions législatives-cadres et à la préparation d'un règlement-type établissant le régime juridique des Sociétés d'initiatives et de développement d'artères commerciales.

Enfin, la Direction a poursuivi les recherches devant mener à l'élaboration d'un projet de loi prévoyant la création d'un registre des personnes morales ainsi que les travaux devant mener à une réforme du droit des corporations.

Statistiques 1982-1983
Loi sur les compagnies (chap. C-38, L.R.Q.)

Partie I	
— Requêtes pour constitution en corporation	6
— Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	166
— Lettres patentes	12
— Lettres patentes supplémentaires	158
Partie IA	
— Dépôts de statuts de constitution	8 449
— Dépôts de statuts de continuation	4 142
— Dépôts de statuts de modification	2 254
— Dépôts de statuts de fusion	209
— Statuts de constitution enregistrés	8 293
— Statuts de continuation enregistrés	4 076
— Statuts de modification enregistrés	2 111
— Statuts de fusion enregistrés	224
— Avis relatifs au changement d'adresse du siège social enregistrés	745
— Avis relatifs à un changement dans la composition du conseil d'administration enregistrés	1 404
Partie III	
— Requêtes pour constitution en corporation	3 416
— Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	323
— Lettres patentes	3 224
— Lettres patentes supplémentaires	276
Changements de dénomination sociale (article 21)	
— Règlements reçus	532
— Règlements approuvés	427
Compagnies dissoutes	
— Dissolutions (article 28)	1 427
— Annulations	3 434
— Liquidations	36
Règlements divers (article 87)	
— Changements de domicile légal ou siège social	755
— Changements du nombre d'administrateurs	315
Demandes de	
— Réservations de dénomination sociale	11 614
— Certificats de régularité	4 107
— Copies de documents	10 292
Informations fournies	
— Au comptoir	17 939
— Par téléphone	175 615
— Par correspondance	11 519
Loi concernant les renseignements sur les compagnies (chap. R-22, L.R.Q.)	
— Certificats de reprise d'existence	148
— Mises en demeure	9 972
— Rapports annuels reçus pour le terme expiré le 30 juin *	120 937
— Rapports initiaux (prospectus) reçus	13 271
Loi sur les compagnies étrangères (chap. C-46, L.R.Q.)	
— Permis accordés	**144**
Loi sur les syndicats professionnels (chap. S-40, L.R.Q.)	
— Constitutions, changements de dénomination sociale et modifications	**81**

* Rapports reçus entre le 1er juillet 1982 et le 31 mars 1983.

Direction du courtage immobilier

Rôle

La Direction du courtage immobilier a pour rôle de contrôler et de surveiller toute personne qui, pour autrui et contre rémunération, accomplit des opérations immobilières.

Pour ce faire, le surintendant du courtage immobilier voit à administrer le régime de qualification auquel sont assujettis tous les requérants de permis de courtier et de vendeur en immeubles.

De plus, la Direction reçoit les plaintes du public en regard d'événements pouvant mettre en cause les qualités mêmes des détenteurs de permis. Par un programme d'inspection établi avec la collaboration de la Direction de l'inspection du Ministère, le surintendant s'assure que les diverses dispositions de la Loi et du Règlement d'application sur le courtage immobilier sont respectées tant par les courtiers que par les vendeurs à leur emploi.

N.B. Le Gouvernement du Québec décrétait, le 3 février 1983, le transfert de l'application de la Loi sur le courtage immobilier au ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

Même si au cours de l'exercice 1982-1983 le Service du courtage immobilier n'a relevé du M.I.F.C. que pendant 10 mois sur 12 (avril 1982 à février 1983), le présent rapport couvre les opérations pour 12 mois, soit jusqu'au 31 mars 1983.

Réalisations

Au cours des neuf premiers mois de 1982, les opérations de courtage immobilier ont été particulièrement affectées par la hausse des taux d'intérêts, le retrait de plusieurs firmes de courtage qui ont fermé leurs portes, qui ont été l'objet de réorganisation ou de fusion ou tout simplement d'abandon.

À cela s'ajoutent, comme dans tous les autres secteurs d'activités, les fluctuations fréquentes du marché de l'immobilier, les besoins de formation et de compétence accrus chez les courtiers et vendeurs, et enfin des consommateurs de plus en plus avertis et mieux informés de leurs droits.

Tendances à la hausse des nouvelles demandes de permis de courtier

Le nombre de nouvelles demandes de permis de courtier a augmenté pendant l'exercice 1982-1983 : comparativement à 156 en 1981-1982, la Direction en a reçu 221 au cours du dernier exercice. Ces demandes se sont traduites par l'émission de 191 permis pour 1982-1983 par rapport à 117 l'année précédente.

Cette situation peut s'expliquer par la conjugaison de plusieurs éléments, entre autres : la réorganisation de bureaux de courtiers, la vente de succursales achetées par des vendeurs et la fermeture de bureaux de courtiers. Il y a eu également la venue du système de franchise qui a suscité chez les vendeurs un désir de devenir courtier.

Le nombre de permis en vigueur est en diminution pour une deuxième année

Depuis 1962, date de la mise en vigueur de la Loi sur le courtage immobilier, le nombre total des permis a toujours augmenté. Cependant, le rapport de l'exercice 1981-1982 révélait pour la première fois une diminution (5,8 %). Cette tendance s'est accentuée pendant le dernier exercice (13,8 %). Toutefois, pour les trois premiers mois de 1983, la reprise des activités dans les opérations immobilières semble indiquer une tendance à la hausse dans le nombre des permis actifs principalement chez les vendeurs en immeubles.

Tableau 1
Opérations reliées au régime de permis

	Exercice 1982-1983 1er avril 1982 au 31 mars 1983				Variations	
	Courtiers	Vendeurs	Total	1981-1982	Nombre	Pourcentage
Permis actifs au 31 mars 1982	890	7 072	7 962			
Nouvelles demandes	221	2 056	2 277	2 468	− 191	− 7,7 %
Nouveaux permis émis	191	1 522	1 713	2 024	− 311	− 15,4 %
Demandes refusées	18	207	225	316	− 91	− 28,8 %
Demandes retirées	14	198	212	333	− 121	− 36,3 %
Abandons de permis	231	2 579	2 810	2 516	+ 294	+ 11,7 %
Remises en vigueur		2 142	2 142	2 353	− 211	− 9,0 %
Permis actifs au 31 mars 1983	850	6 015	6 865	7 962	− 1 097	− 13,8 %

Tableau 2
Permis en vigueur au cours des 10 dernières années

Années	Courtiers	Vendeurs	Total
1973-1974	709	2 923	3 632
1974-1975	764	4 165	4 929
1975-1976	823	4 598	5 421
1976-1977	845	5 275	6 120
1977-1978	825	5 410	6 235
1978-1979	920	6 268	7 188
1979-1980	908	7 071	7 979
1980-1981	924	7 530	8 454
1981-1982	890	7 072	7 962
1982-1983	850	6 015	6 865

Les abandons

C'est au cours des deux derniers exercices qu'il y a eu le plus d'abandons de permis, tant chez les courtiers que chez les vendeurs. En effet, 382 courtiers et 4 944 vendeurs ont abandonné leurs permis pendant cette période de deux ans. C'est presque le double des deux années antérieures dont les chiffres étaient respectivement de 198 et 2 919.

Tableau 3
Les abandons de permis

Années	Courtiers	Vendeurs	Total
1978-1979	45	585	630
1979-1980	138	1 424	1 562
1980-1981	60	1 453	1 513
1981-1982	151	2 365	2 516
1982-1983	231	2 579	2 810

Les remises en vigueur (ou transferts)

Dans une situation de marché libre où le jeu de l'offre et de la demande intervient, les entreprises en immeubles sont constamment en concurrence. Les conditions d'offre d'emploi sont influencées en conséquence. C'est ce qui explique le mouvement des permis remis en vigueur par le transfert des vendeurs d'une firme de courtage à une autre, tel qu'en fait foi le tableau suivant.

Tableau 4
Remises en vigueur pour transferts

Années	Remises en vigueur
1978-1979	1 112
1979-1980	1 167
1980-1981	1 365
1981-1982	2 353
1982-1983	2 142

Examens de qualification

Au cours de l'année 1982-1983, la Direction a amélioré le contenu des examens, qui tient compte des besoins actuels et en assure une meilleure évaluation. Par ailleurs, l'examen de courtier qui était d'une durée de cinq heures trente est maintenant de sept heures trente.

De plus, dans onze cégeps du Québec, des cours de formation (180 heures) en vue d'une carrière en immobilier sont dispensés. Les candidats qui désirent faire carrière en ce domaine ont maintenant un vaste choix entre les cégeps, l'Association de l'Immeuble du Québec et les cours de formation disponibles dans certaines firmes de courtage.

En dépit de ce choix, trop de candidats se présentent aux examens de la Direction du courtage immobilier sans avoir suivi de cours et dont les seules connaissances de l'immobilier sont limitées aux références à la documentation existante. C'est ce qui explique vraisemblablement une baisse dans le nombre des réussites d'examens de vendeur (6,2 % en 1982-1983). Au cours du dernier exercice, sur invitation de professeurs chargés de cours en immeubles en province, des membres du personnel de la Direction du courtage immobilier sont allés rencontrer des étudiants des cégeps à Québec, Sherbrooke, Chicoutimi, dans l'Outaouais, à Laval, Montréal et Longueuil.

Dans le but d'améliorer le service à la clientèle et de diminuer les frais de déplacement des candidats, des représentants de la Direction sont allés administrer les sessions d'examens dans les régions les plus éloignées des grands centres. C'est ainsi qu'ils se sont rendus tenter l'expérience dans les localités de Sherbrooke, Chicoutimi et Hull.

Tableau 5
Examens de qualification

	Courtiers	Vendeurs	Total	1981-1982	Nombre	Pourcentage
Examens subis						
1982/1983	125	1 611	1 736	2 557	−821	
1981/1982	131	2 426	2 557	* 3 258	−701	
Examens réussis						
1982/1983	86	922	1 088	1 642	−634	
1981/1982	77	1 565	1 642	* 1 904	−262	
Taux de réussite						
1982/1983	68,8 %	57,2 %	58,0 %	64,2 %		−6,2 %
1981/1982	58,7 %	64,5 %	64,2 %	* 58,4 %		+5,8 %

* 1980-1981

Inspections, plaintes, enquêtes

Trois cent cinquante-neuf inspections ont été effectuées en province au cours de l'exercice 1982-1983 dans le but de vérifier si les détenteurs de permis respectent les dispositions de la Loi et de son Règlement d'application. Ces travaux ont démontré que 305 des 359 firmes de courtage visitées (85%) se conformaient aux exigences de la Loi et de son Règlement d'application.

Le public a formulé 186 plaintes écrites susceptibles de mettre en cause la compétence, la probité et/ou la conduite des courtiers et des vendeurs. Au total, 100 plaintes sur 186 ont été rejetées, celles-ci ne relevant pas de la Direction ou n'étant pas fondées.

La tenue d'enquêtes spéciales a dû être autorisée par le surintendant dans 48 cas, suite aux plaintes précitées. Ces enquêtes avaient pour but de recueillir des données relatives à l'obtention de preuves, de documents pertinents, à des interrogatoires relatifs aux agissements des intervenants impliqués.

À la suite de ces inspections, plaintes et enquêtes, la Direction a effectué 225 interventions afin d'inciter les courtiers et vendeurs concernés à corriger telle ou telle lacune identifiée. Il en est résulté 17 auditions tenues par le surintendant.

Sanctions administratives et pénales

Le surintendant a procédé à la révocation de quatre permis de courtiers et de cinq permis de vendeurs.

Il a également recommandé, au Procureur général, des poursuites judiciaires pour infractions diverses à la loi dans 17 cas:

— neuf contre des détenteurs de permis;
— huit contre des personnes qui ont effectué des opérations immobilières sans détenir de permis.

Suivant la Loi sur les poursuites sommaires, les tribunaux ont reconnu 24 personnes coupables d'infractions commises en vertu de la Loi sur le courtage immobilier, et ce, pour 39 chefs d'accusation.

Ces poursuites référaient aux infractions suivantes :

— 14 pour des opérations de courtage en immeubles sans détenir de permis;
— quatre pour l'emploi, pour les fins d'une opération immobilière, d'une personne non détentrice de permis;
— trois pour le retrait de sommes d'argent au compte en fiducie, contrairement aux conditions de ladite fiducie;
— deux pour l'omission de déposer dans un compte désigné « compte en fiducie » l'argent reçu dans l'exercice des activités en immeubles pour le compte d'autrui;
— une pour fausse déclaration lors d'une demande de renouvellement de permis de courtier.

Montants détenus en fidéicommis

C'est à la signature de l'offre d'achat que les dépôts en fidéicommis sont perçus. La fluctuation des montants de ces dépôts est en relation directe avec le mouvement cyclique des transactions immobilières. On remarque par exemple qu'en période économique stable, c'est pendant le premier trimestre de l'année que les opérations immobilières s'effectuent en plus grand nombre et qu'elles se maintiennent à un niveau élevé jusqu'à la fin du second trimestre.

Du mois de juin 1981 jusqu'à la fin du mois d'août 1982, les taux d'intérêts exigés sur les prêts hypothécaires furent très élevés. Il s'en suivit une diminution des opérations de courtage en immeuble.

Le tableau qui suit nous démontre qu'au cours de cette même période, les sommes détenues en fidéi-

commis pour les courtiers ont été inférieures à celles détenues en 1980.

Tableau 6
Dépôts en fidéicommis

Trimestre se terminant le	1980	1981	1982
31 mars	17 562 782 $	18 213 472 $	8 622 477 $
30 juin	11 483 921 $	12 782 517 $	11 097 419 $
30 septembre	11 004 256 $	7 293 182 $	9 792 507 $
31 décembre	10 820 105 $	7 298 926 $	11 988 475 $

Demandes d'informations

En plus des nombreuses demandes que reçoit la Direction du courtage immobilier en regard du régime de qualification pour l'obtention de permis de courtiers et de vendeurs en immeubles, la Direction reçoit au-delà de 1 000 appels téléphoniques par mois de personnes qui recherchent assistance et conseils pour mener à terme une opération immobilière. Ces demandes sont orientées, dans bien des cas, vers les organismes gouvernementaux ou privés concernés ou vers les professionnels (notaires, avocats, comptables, etc.).

Le tableau qui suit concerne des problèmes reliés à des opérations immobilières.

Tableau 7
Demandes d'informations

Objet	Pourcentage
Mandats	27,0 %
Offres d'achat	24,6 %
Défauts cachés d'un immeuble	9,8 %
Véracité des renseignements fournis par les agents et courtiers ou à leur compétence	8,0 %
Commissions à payer	8,0 %
Dépôts en fidéicommis	4,6 %
Financement et hypothèques	4,2 %
Divers	13,8 %

Direction générale des coopératives

Direction des associations coopératives

Rôle

La Direction des associations coopératives a pour rôle de voir à l'application des lois coopératives, de conseiller le ministre, et de supporter l'action des différents organismes gouvernementaux dans le domaine coopératif.

Son activité l'amène à veiller à la formation des nouvelles coopératives, au respect des droits des membres et à l'authenticité coopérative des entreprises formées en vertu des lois qu'elle administre.

La Direction joue aussi un rôle de conseiller auprès des coopératives et de leurs fédérations dans les divers aspects de leur développement et veille à ce que leurs activités soient conformes aux exigences des lois coopératives.

Elle leur apporte une aide technique concrète dans la préparation de divers documents légaux tels que les règlements de régie interne, les règlements spéciaux et les documents de fusion et de liquidation. Elle implante des systèmes comptables et leur donne les conseils administratifs requis. Elle analyse leur rapport annuel et suggère, lorsqu'il y a lieu, des mesures appropriées.

La Direction fait de l'éducation auprès des groupes qui veulent former des coopératives et auprès des membres des coopératives déjà existantes, tout en participant à leurs recherches et à leurs efforts d'avancement. Elle se préoccupe de faire connaître la formule coopérative et contribue à la formation des Québécois(es) en cette matière. Elle élabore et tient à jour divers documents de gestion et d'information et intervient auprès des autres organismes publics pour créer des conditions propices au développement du mouvement coopératif.

Réalisations

Formations de coopératives

Au cours de l'année 1982-1983, 286 nouvelles coopératives ont vu le jour, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à l'exercice précédent. Au cours des cinq dernières années, soit de 1979 à 1983, le nombre de coopératives est passé de 959 à 1 532, soit une progression de 60 %.

La catégorie des coopératives d'habitation est de loin, encore cette année, la plus importante au niveau des formations avec 227 par rapport à 130 l'an dernier. Avec ces formations, le nombre total de coopératives d'habitation est passé de 385 à 602 en un an. Il faut aussi signaler la formation de deux fédérations régionales de coopératives d'habitation, l'une à Québec, l'autre à Montréal, ce qui en porte le nombre à trois. Le développement rapide de ce secteur d'activité est attribuable aux nombreux avantages prévus par divers programmes d'aide à l'habitation, qui contribuent à réduire sensiblement le coût de revient d'un loyer dans un tel type d'habitation.

L'autre catégorie qui a connu le plus d'expansion au cours de la même période est celle des coopératives ouvrières de production et de travail avec 20 formations. Le nombre total de coopératives ouvrières de production et de travail est donc passé à 105. Si l'on y ajoute le secteur des coopératives forestières, c'est plus de 150 coopératives québécoises qui ont comme but principal de procurer du travail à leurs membres.

Il faut toutefois signaler la faillite de la Fédération des magasins Coop en juin 1982, ce qui a considérablement désorganisé l'approvisionnement de ce secteur d'activité, sans toutefois entraîner une diminution importante du nombre de coopératives de consommation. Mentionnons enfin la formation d'une Fédération des clubs de consommation, offrant à ses membres des services communs.

Législation

Déposé à l'Assemblée nationale le 17 mars 1982, le projet de Loi sur les coopératives (P.L. 56) a été sanctionné le 23 juin 1982.

Cette loi, qui est devenue le chapitre 26 des lois de 1982, remplace la Loi sur les associations coopératives et la Loi sur les sociétés coopératives agricoles. Elle entrera en vigueur à la date fixée par proclamation du gouvernement.

Contrairement à celles qu'elle remplace, la nouvelle loi prévoit l'adoption de règlements par le gouvernement. Ces règlements doivent notamment faire état de la forme et de la teneur des documents utilisés lors de la constitution des coopératives et lors des divers changements corporatifs prévus dans la loi.

En premier lieu, la Direction des associations coopératives, en collaboration avec le Service juridique du ministère de la Justice, s'est appliquée à établir une structure de règlement. Ensuite, un avant-projet de règlement a été rédigé et discuté avec des intervenants de l'extérieur. La loi prévoit une publication du projet de règlement à la Gazette officielle du Québec au moins 30 jours avant qu'il ne puisse être adopté par le gouvernement.

Implantation de systèmes de comptabilité

La Direction des associations coopératives a procédé à l'implantation de systèmes de comptabilité dans 31 coopératives. Elle a, de plus, développé un système de comptabilité pour les coopératives d'habitation. Ce système a été expérimenté avec succès auprès de quelques coopératives d'habitation et sa diffusion prochaine a été confiée à l'Éditeur officiel du Québec.

Éducation coopérative

La Direction des associations coopératives, en collaboration avec la Direction des communications, a réalisé un diaporama intitulé « Une coopérative, qu'est-ce que c'est ? ». Ce document de sensibilisation vise à présenter les caractéristiques propres au coopératisme et il a reçu un accueil enthousiaste de la part du public. Ce diaporama est accompagné d'un dépliant qui en résume le contenu et fournit quelques informations pertinentes à toute personne qui s'intéresse à ce mode d'organisation de la vie économique.

La Direction a aussi contribué activement à l'élaboration de jeux sur l'économie intitulés « Éducoop ». Présentement, « Éducoop » est diffusé par le Service d'éducation aux adultes des commissions scolaires du Québec et est disponible en version «consommation » — « habitation »—« services ». Une version « ouvrière de production et de travail » est en préparation.

Le document de référence sur les coopératives d'habitation, préparé par le Centre interuniversitaire de recherche, d'information et d'enseignement sur les coopératives, a été produit dans sa version finale.

Le comité interministériel de relance des coopératives en milieu scolaire, où siège un représentant de la Direction, a déposé son rapport final intitulé « Vers la relance des coopératives en milieu scolaire ». Ce rapport qui a été approuvé par les autorités du Conseil de la coopération du Québec, du ministère de l'Éducation, du Regroupement provisoire des coopératives en milieu scolaire et de notre Ministère, dégage des propositions très concrètes pour relancer ce secteur d'activité et accentuer auprès des étudiants l'éducation coopérative.

Collaboration au journal « ENSEMBLE »

En collaboration avec la Direction des communications, la Direction a tenu, pour la troisième année consécutive, une chronique régulière dans le journal « Ensemble ». Ce journal est l'organe d'information officiel du mouvement coopératif.

Relance économique

Dans le contexte économique difficile éprouvé au Québec en 1982-1983, la Direction des associations coopératives a développé un projet de relance économique par la mise sur pied de « groupes » de gestion coopératifs et communautaires, afin de favoriser le développement de coopératives ouvrières de production et de travail. Ce programme expérimental a permis la création de 72 emplois temporaires, d'une durée de 20 semaines, et tout indique qu'il permettra la mise sur pied de plusieurs coopératives ouvrières de production et de travail en plus de permettre la création d'emplois permanents.

Enfin, la Direction des associations coopératives a contribué à la restructuration de quelques coopératives de pêcheurs.

Changements corporatifs 1982-1983

Changements de nom	11
Changements de fins	5
Changements du montant de la part sociale	3
Changements de siège social	3

Fusions

Associations coopératives	2
Sociétés coopératives agricoles	2
Changements de statuts	4
Total	30

Liquidations

Liquidations commencées	29
Liquidations terminées	12
Liquidations en cours au 31 mars 1983	64
Liquidations non terminables	4

Nombre de coopératives formées en 1982-1983

Agricoles	4
Aqueduc et égout	1
Artisanat	1
Camionneurs	1
Consommation (aliments naturels)	4
Consommation (clubs)	5
Consommation (autres)	4
Édition	1
En milieu étudiant	2
Forestières	4
Funéraires	2
Habitation	227
Production et de travail	17
Production et de travail (bleuets)	3
Propriétaires de taxis	2
Services divers	3
Services récréatifs	3
Total	**284**
Nombre de fédérations	**2**
Grand total	**286**

Nombre de coopératives par catégorie au 31 mars 1983

	31 mars 1983	31 mars 1982
Agricoles	144	157
Aqueduc et égout	39	39
Artisanat	32	33
Boulangerie	3	3
Camionneurs	7	7
Consommation (aliments naturels)	42	39
Consommation (clubs)	97	97
Consommation (autres)	132	136
Développement industriel	7	7
Économie familiale	14	15
Édition	10	10
Enseignement et services connexes	11	11
En milieu étudiant	47	44
Forestières	47	46
Funéraires	31	33
Garages	7	9
Garderies	11	11
Habitation	602	385
Immeubles et investissements	6	6
Inuit et amérindiennes	15	15
Pêcheurs	15	15
Producteurs de sucre d'érable	5	5
Production et travail	80	73
Production et travail (bleuets)	25	22
Propriétaires de taxis	22	20
Secours funéraires	7	7
Secours médicaux	3	3
Services divers	17	16
Services récréatifs	33	31
Téléphone	1	1
Télévision (antenne communautaire)	7	7
Transport	3	5
Utilité publique	1	1
Total	**1 523**	**1 309**
Fédérations :		
Habitation	3	2
Pêcheurs	1	1
Forestière	1	1
Consommation :		
Fédération des mag. Coop		1
Club	1	
Agricole	1	1
Économie familiale	1	1
Inuit et amérindiennes	1	1
Grand total	**1 532**	**1 317**

Direction de la recherche

Rôle

Relevant directement du sous-ministre, la Direction de la recherche a un rôle de soutien auprès des autorités et gestionnaires du Ministère dans l'acquisition de connaissances sur les aspects statistiques, économiques et financiers des phénomènes intéressant le Ministère et un rôle de conseiller dans l'élaboration des politiques, des lois et des règlements. Elle comprend le Service des études économiques et financières, le Service des études statistiques et la bibliothèque.

Réalisations

En plus des travaux reliés à la transformation des caisses d'entraide économique en sociétés, les activités de la Direction ont notamment compté une étude sur les sociétés mutuelles d'assurance incendie, sur la capitalisation des caisses d'épargne et de crédit et sur la divulgation financière au gouvernement de la part d'institutions de dépôts. Un plan de développement de statistiques a aussi été élaboré.

La Direction de la recherche a été abolie en février 1983. Les dossiers dont elle était responsable ont été transmis à la Direction générale des assurances et à la Direction générale des institutions de dépôts.

Annexes

1) Commission des valeurs mobilières du Québec

2) Société de développement coopératif

3) Liste des lois administrées par le Ministère

1) Commission des valeurs mobilières du Québec

L'article 302 de la nouvelle Loi sur les valeurs mobilières prévoit que la Commission remette au ministre, avant la fin de juin, un rapport sur ses activités de l'année précédente. Ce rapport fait l'objet d'un dépôt à l'Assemblée nationale. Étant donné la structure autonome de la Commission et le fait qu'elle relève maintenant du ministre des Finances, le présent rapport ne fera pas état de ses activités pour 1982-1983.

Budget de la Commission des valeurs mobilières du Québec

1981-1982	1982-1983
Original 2 483 500 $	Original 2 772 000 $
Modifié 2 510 700 $	Modifié 3 222 900 $
Dépenses 2 239 300 $	Dépenses 2 974 400 $

2) La Société de développement coopératif

Rôle

Créée en 1977 par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, la Société de développement coopératif est un outil technique et financier mis sur pied par le mouvement coopératif et le gouvernement du Québec pour stimuler la création et le développement d'entreprises coopératives dans les différents secteurs de l'économie.

Son mandat consiste à injecter du capital de risque dans les entreprises coopératives de façon à suppléer temporairement au manque de capitalisation. De plus, ses services techniques adaptés aux besoins des coopératives ont pour but d'aider les entreprises à développer une gestion saine et efficace de leurs affaires.

Sur le plan financier, la SDC intervient surtout sous formes de prêts subordonnés (sans garantie) et de garanties de prêts. Elle peut également accorder d'autres formes de prêts, garantis ou non, tout comme elle peut souscrire des parts sociales et des parts privilégiées.

Sur le plan technique, la SDC offre divers services reliés à la gestion et au financement des entreprises. Ces services peuvent être d'ordre général (constitution de dossiers d'entreprises, conseils, etc.), mais ils peuvent également prendre la forme d'études spécialisées (marché, acquisition, faisabilité, etc.).

Réalisations

Au cours du dernier exercice financier, la SDC a reçu 296 demandes d'aide financière de la part des coopératives. Cela porte donc le total des demandes à 1 034 depuis le début de ses opérations. Pendant cette période, la Société a traité 367 dossiers de demandes, ce qui a entraîné des offres d'aide financière dans 136 cas. Les investissements ainsi autorisés totalisaient 14 millions de dollars pour un grand total cumulatif de 44 millions de dollars. Si on soustrait de ce nombre les offres qui ont été refusées par les coopératives, les investissements réels de la SDC au 31 mars 1982 étaient de l'ordre de 38 millions de dollars.

L'élément marquant de la dernière année a certes été la disparition de la Fédération des magasins Coop. Pour la SDC, cela a entraîné un accroissement marqué des interventions auprès des coopératives de consommateurs. La Société a été appelée à intervenir massivement dans deux opérations financières menées conjointement avec le Mouvement Desjardins. Ces interventions ont une fois de plus démontré la capacité d'intervention et la complémentarité des services offerts par la SDC.

Dans l'ensemble, on constate que la valeur moyenne des investissements de la Société a diminué, passant de 125 000 $ à 102 000 $. La proportion des investissements inférieurs à 50 000 $ demeure sensiblement la même à 52,1 %.

Au terme de l'exercice, les investissements autorisés par la Société avaient permis aux coopératives de réaliser des projets dont la valeur dépasse 264 millions de dollars. Si la majorité de ces projets concernent de nouvelles immobilisations, on constate cependant que la proportion des investissements destinés à la consolidation d'entreprises a augmenté sensiblement.

SDC-Habitation

Les deux corporations que dirige SDC-Habitation (Les Immeubles SDC inc. et SDC (Habitation) 1980 inc.) n'ont procédé à aucune acquisition au cours de la dernière année, la Société ayant imposé un moratoire à cet effet. La SDC n'a donc pas eu à

investir dans sa filiale et au 31 mars, les avances de la Société étaient toujours de 6,5 millions de dollars.

Compte tenu de son mandat qui consiste à participer au développement du secteur coopératif en habitation et composant avec les restrictions qui lui avaient été imposées, SDC-Habitation a choisi de mettre l'accent sur sa mission de coopérativisation et les résultats sont très satisfaisants. En 1982, 21 coopératives ont vu le jour et huit d'entre elles ont déjà pris possession de leurs 263 unités de logement. Les prévisions pour l'année qui vient nous permettent de croire que 1 301 unités seront transférées à 34 autres coopératives.

De façon générale, le contexte économique a continué d'affecter les entreprises coopératives. Dans plusieurs cas, la situation exige encore une attention de tous les instants de la part des administrateurs et des dirigeants, car l'existence même des entreprises est en cause. La Société croit cependant pouvoir affirmer que, dans la majorité des cas où il y a eu des difficultés, le pire de la crise est passé et la situation s'améliorera. Les dirigeants des coopératives ont su prendre les mesures qui s'imposaient pour replacer leurs entreprises sur la voie de la rentabilité.

Le conseil d'administration[1]

† * Oscar Mercure, président
président de l'Assurance-vie Desjardins

† * Robert Soupras, vice-président
président exécutif de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec

† Sylvie Saint-Pierre Babin
directrice exécutive du Conseil des coopératives de l'Outaouais

Nicole Bernier
directrice du contentieux du Centre des services sociaux Richelieu

Jean-Guy Desforges
professeur agrégé à l'École des hautes études commerciales

Jean-Guy Frenette
directeur des recherches à la Fédération des travailleurs du Québec

* Marcel Girard
conseiller au secrétariat général à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

* Denise Julien
secrétaire de la Coopérative forestière des Hautes-Laurentides

† Adrien Rioux
sous-ministre associé au ministère des Institutions financières et Coopératives

La direction

Claude Blanchet
directeur général

Normand Chatigny
secrétaire et directeur du contentieux

Denis Dionne
directeur des finances

Jacques Leroux
directeur de l'analyse des projets

1 Deux postes sont présentement vacants au conseil d'administration de la Société, à la suite du départ de Léopold Marquis en octobre dernier et du décès de Roland Pigeon en mai 1983.

† Membre du comité exécutif.

* Nommé sur la recommandation du Conseil de la coopération du Québec.

Liste des lois administrées par le ministère des Institutions financières et Coopératives au 31 mars 1983

Loi sur l'acquisition d'actions de certaines sociétés de prêts hypothécaires (L.R.Q., c. A-3.1)

Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26)

Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)
Modifiée par :
Loi assurant l'application de la réforme du droit de la famille et modifiant le Code de Procédure civile, L.Q., 1982, c. 17, a. 38

Loi sur les caisses d'entraide économique (L.R.Q., c. C-3)

Loi concernant certaines caisses d'entraide économique (L.Q., 1982, c. 15)

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4)

Loi sur les caisses d'établissement (L.R.Q., c. C-5)

Loi sur les chemins de fer (L.R.Q., c. C-14)

Loi sur les clubs de chasse et de pêche (L.R.Q., c. C-22)

Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23)

Loi sur les coffrets de sûreté (L.R.Q., c. C-28)

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38)

Loi sur certaines compagnies d'assurance mutuelle contre l'incendie, la foudre et le vent (L.R.Q., c. C-39)

Loi sur les compagnies de cimetière (L.R.Q., c. C-40)

Loi sur les compagnies de fidéicommis (L.R.Q., c. C-41)

Loi sur les compagnies de garantie (L.R.Q., c. C-43)

Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité (L.R.Q., c. C-44)

Loi sur les compagnies de téléphone et de télégraphe (L.R.Q., c. C-45)

Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46)

Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., c. C-47)

Loi sur la constitution de certaines églises (L.R.Q., c. C-63)

Loi sur les coopératives (L.Q., 1982, c. 26)

Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains (L.R.Q., c. C-69)

Loi sur les corporations de fonds de sécurité (L.R.Q., c. C-69.1)

Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71)

Loi sur les courtiers d'assurances (L.R.Q., c. C-74)

Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés (L.R.Q., c. D-1)
Modifiée par :
Loi assurant l'application de la réforme du droit de la famille et modifiant le Code de Procédure civile, L.Q., 1982, c. 17, a. 43

Loi sur les dossiers d'entreprises (L.R.Q., c. D-12)

Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17)

Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1)
Modifiée par :
Loi modifiant la Loi sur les poursuites sommaires et le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives (L.Q., 1982, c. 32)

Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., L-4)

Loi sur la mainmorte (L.R.Q., c. M-1)

Loi sur le ministère des Institutions financières et Coopératives (L.R.Q., c. M-25)

Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., c. P-16)
Modifiée par :
Loi modifiant diverses dispositions législatives, L.Q., 1982, c. 58, a. 63

Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22)

Loi sur la Société de développement des Naskapis (L.R.Q., c. S-10.1)

Loi sur la Société Makivik (L.R.Q., c. S-18.1)

Loi sur les Sociétés d'entraide économique (L.R.Q., c. S-25.1)
Modifiée par :
Loi concernant certaines caisses d'entraide économique (L.Q., 1982, c. 15)

Loi sur les sociétés d'exploration minière (L.R.Q., c. S-26)

Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., c. S-30)

Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance (L.R.Q., c. S-31)

Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux (L.R.Q., c. S-32)

Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40)

Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1)

Loi concernant la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins (L.Q., 1971, c. 80)

Modifiée par :

1. Loi modifiant la Loi concernant la Fédération de Québec des unions régionales des Caisses populaires Desjardins (L.Q., 1975, c. 78)
2. Loi modifiant la Loi concernant la Fédération de Québec des unions régionales des Caisses populaires Desjardins (L.Q., 1978, c. 102)
3. Loi modifiant la Loi concernant la Fédération de Québec des unions régionales des Caisses populaires Desjardins (L.Q., 1979, c. 46)
4. Loi concernant la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (L.Q., 1979, c. 90)
5. Loi modifiant la Loi concernant la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (L.Q., 1980, c. 60)
6. Loi modifiant la Loi concernant la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (L.Q., 1982, c.70) (en vigueur le jour de sa sanction sauf les articles 27.4 et 27.5 qui sont ajoutés par l'article 4)

Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (L.Q., 1952-53, c. 134, loi privée)

Loi des Associations pour l'exploitation de la boitte (S.Q. 1941, c. 205) (Loi non refondue)

Loi concernant la fusion des sociétés de construction et des sociétés de prêts et de placements (S.R., 1941, c. 289) (Loi non refondue)

Loi concernant les sociétés de construction (S.R., 1941, c. 287)

Loi concernant certains placements des compagnies d'assurance (L.Q., 1973, c. 68) (Loi non refondue)

Loi concernant certains placements des compagnies d'assurance (L.Q., 1974, c. 69) (Loi non refondue)